



## STAGE DES SECONDES – ANNÉE 2019

### I. LA CONVENTION DE STAGE

La convention de stage se trouve sur l'ENT du lycée à la rubrique « orientation » :

1. vous devrez imprimer et faire compléter les 3 exemplaires de la convention de stage à l'entreprise ou organisme de formation qui vous accueillera pour visa et signature ;
2. vos parents et vous-même devez signer ces 3 exemplaires ;
3. vous devez déposer les 3 exemplaires au secrétariat ;
4. après visa et signature des exemplaires par le chef d'établissement :
  - 1 exemplaire vous sera remis,
  - 1 exemplaire de cette convention sera envoyé à l'entreprise ou organisme de formation,
  - et 1 exemplaire sera pour l'établissement.

### II. LE STAGE

Le stage a, en effet, un premier objectif qui est pédagogique car il s'agit de mettre le stagiaire en mesure d'apprendre, de découvrir, de développer ses compétences, et non un seul objectif directement « productif ».

L'entreprise va donc organiser le stage afin d'en permettre son efficacité : planifier les activités, désigner un salarié (tuteur ou maître de stage) disponible pour guider et « encadrer » le stagiaire, etc... Il est en continuité avec le travail amorcé en 3<sup>ème</sup>.

Il met l'élève véritablement en posture d'être acteur de son orientation.

#### a) Dès le début du stage :

Je m'informe sur l'entreprise, les conditions de travail, les règles de sécurité et je m'adapte aux attentes pour les horaires, le planning, la tenue exigée, le rythme de travail.

J'entretiens de bonnes relations avec l'équipe de travail. Je respecte les règles de vie de l'entreprise.


Je présente mon livret de formation et je me mets d'accord avec mon tuteur sur les premières tâches à accomplir et si possible sur la progression de celles-ci durant le stage. Je demande s'il est prévu des moments de mises au point régulières avec le tuteur.

b) Tout au long du stage :

Je renseigne régulièrement mon livret de formation. Je n'hésite pas à poser des questions sur l'entreprise, sur mon travail, mes réussites et les difficultés rencontrées.

### **III. LE RAPPORT DE STAGE**

A la fin de votre stage vous devrez faire un rapport de stage, en format papier et garder précieusement une copie. Et vous devrez le déposer à l'accueil de l'établissement contre signature, avant le vendredi 5 juillet 2019 (dernier jour des cours).

 Les évaluations à faire remplir par l'entreprise (pages 10 et 11) et par les parents (page 12) devront être mises dans le rapport de stage.

### **IV. L'ORAL DE SOUTENANCE**

Pendant l'année de Première, vous pourrez présenter votre rapport de stage à un jury pendant 10 minutes (5 minutes de présentation et 5 minutes de questions).